

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS826

présenté par
M. Midy, rapporteur

ARTICLE 25

I. – À la fin de l'alinéa 57, supprimer les mots :

« concerné ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression aux alinéas 58, 59, 60 et 61.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.